

Chères Lettreiennes, chers Lettretiens,

Une nouvelle fois, nous ne pouvons pas nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux de la nouvelle année, en raison de la situation sanitaire.

Comme l'année dernière, j'ai souhaité, par cette vidéo, vous informer sur l'actualité de notre village, et vous transmettre mes souhaits pour 2022.

Durant l'année 2021, nous avons pu préparer le grand chantier de cette mandature, à savoir l'aménagement du carrefour de la Plaine. Les conventions de vente des terrains nécessaires ont été signées, et la cession chez le notaire interviendra dans les tous prochains jours. Le marché pour l'aménagement du terrain et le revêtement a été passé et notifié aux entreprises. Ce sont les sociétés Abrachy TP pour le lot Terrassement, aménagement et travaux paysagers, et Colas pour le lot revêtement qui ont été retenues. Ce projet répondra aux exigences de clauses sociales, en matière d'emploi des personnes en difficulté pour trouver un travail, et de clauses environnementales, les végétaux plantés étant des essences locales approuvées par le CBNA (Conservatoire Botanique National Alpin).

Etant donné les subventions obtenues, correspondant à 80% du montant du projet, nous réaliserons les voiries directement en enrobé, et non en bi-couche comme prévu initialement. Nous planterons des haies et nous installerons un grillage le long du canal de Ventavon, pour protéger les passants, notamment les enfants, du risque de chute.

Nous avons également convenu, avec la mairie de Châteauvieux, de la réalisation en maîtrise d'ouvrage de travaux de sécurisation de la falaise. Ces travaux devraient débuter durant l'hiver 2022-2023, le temps de solliciter les subventions et de réaliser les études et cahier des charges. En attendant, nous avons sollicité la Préfecture pour obtenir la prescription d'un Plan de Prévention des Risques Naturels pour la falaise. Nous attendons la réponse de la Préfète.

Pour 2022, nous avons décidé de nous attaquer à bras-le-corps au problème des dépôts sauvages de déchets, notamment au pied des conteneurs. Un arrêté municipal a été pris, et prévoit une amende de 450€ en cas de dépôt sauvage. Un système de vidéoprotection sera installé à l'aire de la douane pour identifier les contrevenants. Pour rappel, rien ne doit être déposé au pied des conteneurs. Si ça ne rentre pas, ça doit aller en déchetterie, ou être enlevé par le service des encombrants de la Communauté d'Agglomération, à appeler au préalable.

Concernant l'Etat-Civil, nous avons eu, en 2021, 3 naissances au sein de familles de Lettret et 3 mariages. Nous avons également enregistré 1 décès, pour lequel nous nous associons à la peine de la famille et des proches.

Pour 2022, je vous souhaite à toutes et tous, santé, bonheur et réussite dans tous vos projets.

Bonne année 2022, vive la République, vive la France.